



06. Dossier Accueil des alsaciens

Al liamm Camlezz

BULLETIN
MUNICIPAL
#36

PRINTEMPS / ÉTÉ 2024



05. Actualités

Salle polyvalente,
c'est parti !



09. En bref

La Vallée - centrale
photovoltaïque



11. Zoom

Rappel des
réglementations



Le mot du maire

Comment introduire cette nouvelle édition du bulletin municipal autrement qu'en dénonçant l'arbitraire sanction dont a récemment été victime une de nos écoles ? Acculés à des délibérations contraires au fonctionnement historique du SIRP, mais aussi à notre engagement en faveur d'un système éducatif de proximité de qualité, nous avons opté, bien malgré nous, pour la **fermeture d'une des deux classes** coatrévénaises. À titre personnel, jamais décision n'aura été plus déchirante en dix années d'engagement...

Néanmoins, rien ne saurait ternir l'indéfectible lien qui nous unit et je tiens à réaffirmer ici notre désir de lutter, ensemble, pour la **sauvegarde des trois écoles** de Coatréven, Camlez et Kermaria.

La solidarité est un pilier du vivre ensemble inhérent à la bonne marche de notre société. Cette valeur est au cœur de la mise en œuvre prochaine, à titre expérimental sur le pôle de Tréguier, d'un **service de portage de repas**. Inenvisageable à l'échelle communale, il s'agit néanmoins d'un maillon essentiel du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement. Il a donc été confié au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) la gestion de cette expérimentation. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et celles en situation de handicap résidant sur la commune, ou plus jeunes subissant un accident de la vie. Le personnel chargé de la livraison des repas sera un chaînon majeur de l'action sociale portée par ce service. Il assurera la continuité du lien social avec le bénéficiaire, ainsi qu'une veille sanitaire. Nous invitons à faire connaître en mairie dès aujourd'hui toute personne susceptible d'en bénéficier.

Le déficit de logement sur notre territoire s'appesantit depuis plusieurs années. Dans la lignée de la politique engagée par LTC, nous avons pour volonté de **diversifier l'offre foncière** sur la commune de Camlez. Afin de concrétiser une des priorités évoquées lors des vœux de janvier dernier, le projet de création d'un T3 et d'un T4, en plus d'un T2 existant, dans les bâtiments jouxtant la mairie, a été retenu.

Un siècle s'est écoulé depuis les derniers Jeux Olympiques d'été sur notre territoire. L'occasion pour tout un chacun d'embrasser cet élan collectif de cohésion, de communion et de soutenir les compétiteurs. J'en profite pour souligner que nous avons, à Camlez, des sportifs accomplis dont les performances et la renommée ont largement dépassé nos contrées. À notre échelle, nous contribuerons également à **valoriser le sport, les activités physiques et le partage intergénérationnel** en perfectionnant l'aménagement de notre terrain des sports.

Que la saison estivale qui s'annonce soit pour vous tous synonyme de convivialité et de festivités. Notre commune ne sera pas en reste puisque nombre d'animations sont d'ores et déjà annoncées.

Bel été à tous !

Christophe Thébault
Maire de Camlez

Les infos pratiques

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet camlez.fr

MAIRIE DE CAMLEZ

1 imp. de la Mairie • 22450 Camlez
Tél. 02 96 92 75 41
Mail : mairie.camlez@wanadoo.fr
www.camlez.fr

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Le samedi de 8h30 à 12h
- Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 17h

PERMANENCES

• MAIRE

Christophe Thébault
Sur rendez-vous

• VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Rémi Le Goff
Le mercredi de 10h à 12h

• AFFAIRES SOCIALES

Nathalie Le Naour
Sur rendez-vous

• AFFAIRES SCOLAIRES

Frédéric Plet
Sur rendez-vous

• URBANISME

Annic Jean Le Lay
Sur rendez-vous
Mail : urbanisme.camlez@orange.fr

AGENCE POSTALE

Ouverture tous les jours
de 9h10 à 12h (fermeture le jeudi)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DU RUDONOU

1, rue de la mairie
22450 Coatréven
Tél. 09 77 48 04 71
Mail : sirp.rudonou@orange.fr
www.ecolesdurudonou.org

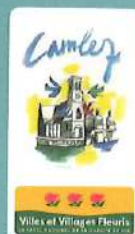
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christophe Thébault

RÉDACTION
Commission information et communication

CRÉDITS PHOTOS
Marianne Le Soudeur, Zelmec Café, Aux Goûts du Monde, Getty images

CRÉATION GRAPHIQUE/
MISE EN PAGE
Le Studio - www.lestudio.bzh

IMPRESSION
Publi Trégor (Lannion)



Portage de repas à domicile

Une convention de partenariat va être signée entre LTC, le CIAS et 12 communes du pôle de Tréguier, pour la livraison de repas à domicile. Ce service sera proposé dans quelques semaines avec une livraison de repas en liaison froide, 3 jours par semaine, les mardi, jeudi et samedi. Le prestataire «Les pieds sous la table» se chargera de l'élaboration et la livraison des repas. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà contacter la mairie. ●

Cérémonie du 08 mai



La cérémonie s'est déroulée en présence des élus, de Mme Ségoni, conseillère départementale, de Mme Prudhomme, maire de Penvénan et des représentants des associations patriotiques. Le général Schaeffer, Marcel Péry (ancien combattant 39-45), Serge Meudal, président de la FNACA étaient également présents. Patrice Duval a rejoint les porte-drapeaux. Les enfants ont lu le message officiel dédié à cette journée de commémoration. ●

Inscriptions aux écoles

Les inscriptions aux écoles du SIRP du Rudonou (communes de Camlez, Coatrèven, Kermaria-Sulard et Trézény) sont ouvertes. Les dossiers sont disponibles au secrétariat du SIRP à la mairie de Coatrèven les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h. Visites des écoles sur rendez-vous. ●

 **Contact : 09 77 48 04 71**
sirp.rudonou@orange.fr

Pardon de Camlez 4 et 5 mai

Comme tous les ans, de nombreux événements sont venus ponctuer le week-end du Pardon de la commune. Dans la semaine, les forains ont installé leurs manèges autour de la Place du 19 Mars et ont été reçus en mairie le vendredi comme tous les ans en compagnie des associations communales qui proposent des animations au cours du Pardon. Lutun Noz s'est installé ce même jour devant Terre d'Ajongs pour l'habituelle soirée pizzas. La fête foraine a fait la joie des enfants et adolescents essentiellement durant l'ensemble du week-end. La journée du samedi a été marquée par la tenue d'un concours de boules au terrain des sports organisé par les chasseurs. Cette même après-midi, le comité des fêtes a proposé des jeux aux plus jeunes et distribuait à cette occasion des jetons pour faire des tours de manège. En soirée, le comité des fêtes a également procédé à la distribution de repas à emporter comme de coutume. Le grand changement par rapport aux années précédentes était la participation du Zelmec Café avec la venue d'un food truck dans la soirée et le concert de



Concours de boules et fête foraine

François, chanteur habitant à Camlez. Enfin, le dimanche, les chasseurs ont organisé leur traditionnelle brocante, route de Trévou, ainsi qu'un nouveau concours de boules dans l'après-midi au terrain des sports. Le temps pluvieux du début de matinée a engendré une baisse de l'affluence par rapport aux années précédentes. Le comité des fêtes a proposé des crêpes et galettes le dimanche en plus de sa buvette. Des voitures anciennes étaient également présentes au centre bourg à cette occasion. ●

Accueil des nouveaux nés



Vendredi 24 mai, à l'occasion de la fête des mères, et afin de mettre à l'honneur les bébés nés en 2023, la mairie et le CCAS de la commune de Camlez ont souhaité rencontrer les parents et leur enfant en mairie. Sur 8 invitations transmises, 5 parents ont répondu présents. Ils se sont vus remettre un bon d'achat et une rose. Monsieur le maire a rappelé l'importance de pouvoir mettre à l'honneur ces bébés qui symbolisent l'avenir et s'est réjoui du nombre de naissances comptabilisées sur une commune comme la nôtre. ●



Salle polyvalente, c'est parti !

Chantier phare de cette mandature, le projet de rénovation de la salle polyvalente a pris un peu de retard, reconnaissons-le. Petits rappels relatifs à cette aventure...

1. Définition et chiffrage de notre projet initial, en compagnie du service Bâtiments de LTC, appel d'offres pour choisir notre architecte. B. Houssais Architecture, la moins-disante, est retenue. Deux esquisses, dont une avec une cantine dédiée uniquement aux enfants. Le Conseil Municipal accepte et valide cette proposition. Dépassement du budget initial supérieur de 20 % dû au projet d'extension de la cantine... Obligation administrative de relancer l'entière procédure. Dans le projet initial, la création du restaurant scolaire n'était pas prévue.

2. Nouveau chiffrage par LTC, nouvel appel d'offres pour le choix de l'architecte. Cette fois encore, Blandine Houssais fut la mieux placée. Reprise de la première esquisse, avant-projet sommaire et création de l'avant-projet définitif. Validation du Conseil pour cet appel d'offres. Lancement du permis de construire (5 mois pour ce type d'établissement recevant du public).

Durant ce temps, la phase PRO se met en place, et les expertises se succèdent :

- Cabinet Paturel (Plérin) nous confirme l'absence de plomb et d'amiante. Présence de vrillettes à certains endroits dans la charpente, impliquant un traitement curatif insecticide et fongique.

- QSB (Lannion) - bureau d'études charpente - préconise le renforcement de la charpente, au niveau des pannes. Les poutres porteuses seront, elles aussi, renforcées par la mise en œuvre d'un faux solivage.
- SDRE (Lannion) pour une cartographie complète des réseaux souterrains, dans l'emprise de la parcelle : eau, gaz, électricité, eaux pluviales, eaux usées...
- LTC (Lannion) a envoyé à tous les exploitants de réseaux la Demande de Travaux (DT) et la Demande d'Intention de Commencer les Travaux (DICT).
- Quarta (Lannion) a réalisé les relevés altimétriques des bâtiments et du terrain existants.
- SDE22 (St-Brieuc) pour l'étude des panneaux photovoltaïques. Ceux-ci seront finalement installés au sol, sur un autre terrain communal.
- Solcap (Plérin) a réalisé les sondages de sol et carottage de la dalle béton. Ils ont découvert qu'un bâtiment avait déjà été construit à l'emplacement exact de la nouvelle cantine... Des fondations spéciales seront réalisées.

Conjointement aux plans et directives de l'architecte, les différents bureaux d'études rédigent les cahiers techniques (CCTP), métier par métier, pour définir le projet avec précision :

- Acoustibel (Chavagne) pour l'acoustique,



- Armor Ingénierie (Langueux) pour les fluides, le thermique, la cuisine, et l'audit énergétique,
- BSO (Plérin) pour la structure du bâti,
- Oprime Ingénierie (Noyal), économiste du bâtiment.

Entre temps, la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a donné un avis favorable à la réalisation de notre projet.

Suivront les appels d'offres aux entreprises, via Mégalis Bretagne. Analyse des offres, vérification des quantitatifs et de la qualité des produits proposés, questionnement des entreprises et négociations financières, établissement du classement des entreprises, métier par métier.

Choix des entreprises retenues par vote des Conseillers.

Les travaux devraient débuter en septembre... enfin.

Merci à tous ces spécialistes pour leur implication - essentielle - dans la réalisation de notre salle polyvalente. ●

Travaux d'enrobé, route du Rudonou

Le service voirie de LTC a procédé au renforcement de la voirie communale du Rudonou sur une longueur de 402 mètres pour un montant TTC de 21 575,22 euros. ●





Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel a été voté lors du conseil municipal le 3 avril.



CLÔTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE KREISKER

63 157,83 €

de déficit (dû à la vente à l'euro symbolique de deux lots à Terres d'Armor Habitat)



CLÔTURE DU BUDGET DU CCAS

145 129,01 €

en excédent (dû à la vente d'un bien immobilier). Il est à noter que le budget du CCAS sera désormais intégré à celui de la commune



PROGRAMME DE VOIRIE

105 000 €

(route de Penvénan, sécurisation St-Nicolas, aménagement voie piétonne vers la gare, route du Pont Neuf et route du Rudonou) et de changement des candélabres



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

30 000 €

alloués à l'installation de panneaux photovoltaïques à la résidence de la Vallée. À terme cela réduira notre dépendance aux fluctuations des marchés de l'énergie

LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

1 708 493 €

En investissement :

1 053 799,92 €

En fonctionnement :

654 694 €



BÂTIMENTS PUBLICS

570 000 €

pour le projet de la salle polyvalente



AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE

180 000 €

À noter que le panel locatif de la commune sera agrémenté d'un T3 et d'un T4



SERVICE TECHNIQUE

11 000 €

Enfin, nous renouvellerons une partie de l'outillage de notre service technique (Karcher eau chaude et outils sur batterie notamment). Il est à noter que le conseil municipal a voté le maintien des taux de taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti pour 2024



Accueil des alsaciens

L'histoire du jumelage

Du 7 au 11 mai, le comité de jumelage « La Schlitte » a accueilli nos jumeaux alsaciens de Griesbach-au-Val. Sous un temps estival, ils ont visité les merveilles du Trégor-Goëlo ! À leur arrivée, ils ont été officiellement reçus par le conseil municipal afin d'inaugurer les panneaux indicateurs au jardin d'Alsace.

En 1997, une petite ville du Haut-Rhin, Griesbach-au-Val, cherche à créer des liens avec une petite commune bretonne. Rémi le Goff, Gilles Maillard, Yves Geffroy et Ronan Tiec se rendent alors en Alsace, afin de découvrir cette petite commune alsacienne. Un an plus tard, Bernard Laud, Dany Furtz, Gilbert Meyer et Jean-Pierre Holls, élus de Griesbach-au-Val, viennent à leur tour découvrir Camlez. Le comité de jumelage de Kermaria-Sulard, jumelé avec le village voisin Mulbach sur Munster, apporte son aide, les fiançailles ont lieu !

Le mariage officiel sera célébré à Camlez, avec la signature du serment en novembre 2000 et celle de la charte, à Griesbach-au-Val, en mai 2002.

L'objectif des deux communes est de favoriser en tous domaines les échanges entre habitants, de développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité, de promouvoir la gastronomie régionale pour le plus grand renom des deux cités et de fortifier les liens constants du bien vivre et le bon goût qui les unissent dans une amitié indéfectible.

Les sorties à la neige, la découverte du marché de Noël et de l'Alsace, les visites en terre bretonne resteront des souvenirs et anecdotes gravés à jamais dans les cœurs. Ces échanges existent grâce à l'engagement solennel de maintenir des liens permanents entre les municipalités.

Les prochaines dates : février 2025, sortie à la neige pour les jeunes ; automne 2025, sortie transhumance pour les adultes. ●



Photo de groupe à l'île de Bréhat

Quelques mots sur Griesbach-au-Val



Vue aérienne de Griesbach-au-Val

Griesbach-au-Val se situe dans le Haut-Rhin, en Alsace. Le village est niché dans un étroit vallon surplombé par la colline « Les Koepfeler ». Il est bordé à l'est par le Hasenberg et à l'ouest par la forêt du Schlosswald recouvrant le Schwarzenberg, qui lui-même porte la ruine du château fort le Schwarzenbourg.

Griesbach a longtemps partagé le sort de Gunsbach situé sur la rive gauche de la Fecht. Ces deux localités n'appartenaient pas au territoire de la ville de Munster, mais étaient des terres impériales dépendant à l'origine du Pflixbourg.

Le nombre d'habitants est d'environ 687 (recensés en 2021) ; ils se nomment les griesbachois et les griesbachoises. ●



Levée du drapeau alsacien

La levée de drapeau

Christophe Thébault et Agnès Estevenon, 1^{ère} adjointe et présidente du jumelage, ont levé le drapeau alsacien. ●

Inauguration des panneaux

Après avoir été entreposés pendant plusieurs années aux services techniques, les anciens panneaux d'entrée de commune ont reçu une cure de jouvence. Après un bon nettoyage réalisé par les services techniques, et un passage sous la main de Catherine Grave, artiste camlézienne, ils ont repris vie au jardin d'Alsace dans un nouvel espace réalisé par les services techniques.



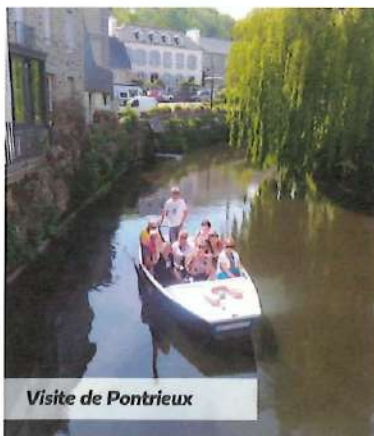
Les panneaux dévoilés

C'est non sans émotion que les membres du comité de jumelage, élus, et habitants ont pu découvrir ces nouveaux panneaux. ●

Les sorties



Promenade en bateau
sur le Lac de Guerlédan



Visite de Pontrieux

Repas et échange de cadeaux



Les membres du comité de jumelage
ont reçu des cadeaux des alsaciens.

Lors des repas organisés par la mairie et le comité de jumelage, des cadeaux ont été échangés. Les camléziens ont reçu des essuie-mains à l'effigie alsacienne et les alsaciens, des bols bretons. La mairie a reçu des poupées folkloriques et a, en retour, offert un tableau peint par Chantal Droumaguet.

La municipalité remercie chaleureusement Catherine Grave et Chantal Droumaguet et les félicite pour la qualité du travail réalisé. ●

Visite au doyen

Nathalie Le Naour, adjointe aux Affaires Sociales de la commune de Camlez, et Paule Turbot, conseillère municipale et membre du CCAS, ont rendu visite à Michel Le Tourmy, doyen de la commune. Né en 1929, il vit seul à domicile, dans un logement adapté. Entouré de ses enfants et pouvant compter sur la solidarité de ses voisins, il profite de petites balades à l'extérieur. C'est avec le sourire qu'il a reçu le panier garni offert par le CCAS. Il a pu ainsi échanger avec les deux élèves... Un petit moment apprécié de tous. ●



Nathalie Le Naour et Michel Le Tourmy

Décès de la doyenne

Mme Treussard Simone, est décédée le vendredi 10 mai 2024. Elle aurait eu 94 ans le 16 juin dernier. ●

Pupitre Saint-Nicolas



le pupitre est situé à proximité de la chapelle

Un panneau explicatif a été installé à la chapelle Saint-Nicolas. Désormais, les visiteurs pourront connaître l'histoire de la chapelle et de la pierre de fécondité. ●

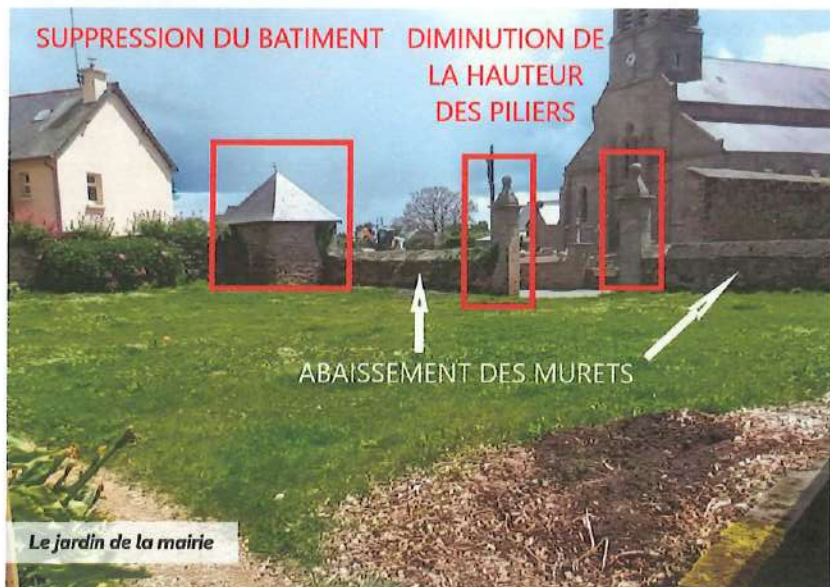
Déménagement de la cantine



Les travaux de rénovation de la salle polyvalente vont débuter en septembre. La cantine sera transférée à l'école durant l'été. Tables, chaises, meubles, vaisselle seront installés sous la verrière de la bibliothèque. Réfrigérateur, four de remise en température, lave-vaisselle, et électroménager seront eux aussi repositionnés à l'école, pour faciliter la tâche de Claudine, notre cantinière. Les enfants découvriront ce nouvel espace, lumineux et accueillant, lors de la rentrée scolaire. ●

Murets

Afin d'offrir davantage de visibilité à la Mairie depuis la place du bourg, les murs d'enceinte en seront remodelés et homogénéisés, pour tendre vers une architecture plus claire et cohérente. Un jardin public sera aménagé prochainement. ●



Le jardin de la mairie

Création d'un passage piéton à Saint-Nicolas

La création d'un passage piéton au giratoire de Saint-Nicolas permet de sécuriser les scolaires du quartier venant à l'arrêt de car. ●





Défibrillateur

Le défibrillateur installé à la salle polyvalente sera déplacé à proximité de la mairie pendant les travaux. ●

Frelons asiatiques



La campagne de piégeage s'est terminée le 25 mai. Les 13 piègeurs ont récolté 248 frelons asiatiques, 176 frelons européens, 6 bourdons et un grand nombre de mouches et moucherons. La « récolte » est plus faible qu'en 2023, puisque 359 frelons asiatiques avaient été piégés. ●



Exposition

Annie Loubier, artiste peintre, expose ses toiles dans les bureaux de la mairie. ●

Mission argent de poche



Les jeunes à l'œuvre pour le nettoyage du trottoir.

Avec le soutien de LTC et en collaboration avec la ligue de l'enseignement 22, la municipalité a renouvelé l'opération « Mission argent de poche » lors des vacances de Pâques, du 22 au 26 avril et du 29 avril au 3 mai. 10 jeunes camlèziens encadrés par les employés des services techniques et des élus y ont participé. Ils ont aidé à l'entretien des massifs dans le bourg, au nettoyage du terrain des sports et du rond-point de St-Nicolas. Pour mémoire, ces missions sont réservées aux jeunes

âgés de 14 à 18 ans. Chaque mission dure 3h30 par jour avec une pause de 30 minutes au cours de laquelle la municipalité offre une collation. La rémunération par matinée est de 15 € (ce montant est déterminé par la loi). En plus de leur rémunération, les participants reçoivent également un certificat d'engagement citoyen qu'ils pourront valoriser dans le cadre de leurs futures études ou de leurs recherches d'emploi ultérieures. Cette opération sera renouvelée lors des vacances d'été. ●

La Vallée - centrale photovoltaïque

La commune souhaite s'investir clairement dans la transition énergétique.



Suite à la pompe à chaleur posée à la mairie, nous allons installer une centrale photovoltaïque au sol, afin de réduire la consommation électrique totale des bâtiments municipaux. Partenaire de ce projet, le SDE22 va réaliser une étude de faisabilité pour définir les capacités du réseau électrique, les contraintes d'ombrage, la puissance de l'installation, les résultats financiers. Les panneaux seront posés sur une table au sol, de type micro-pieux, derrière le bassin de rétention de la Vallée. L'injection de la production se fera sur le poste Enedis actuellement installé sur le site. ●

1

Décembre 2023

Les membres du CCAS livrent les paniers garnis aux personnes de 80 ans et plus inscrites sur les listes électorales.

2

9 janvier

Quelques flocons de neige à Camlez.

3

Galette des rois

Les enfants ont fêté les rois à la cantine.

4

Réunion du comice

L'assemblée générale du comice agricole s'est réunie à la salle polyvalente le 16 février. À l'ordre du jour l'organisation du prochain comice qui se déroulera le 7 septembre à Saint-Nicolas.

5

Voie douce

Réception des travaux de la voie douce, route de Penvénan, avec l'entreprise SETAP et le bureau d'études de LTC.

6

Installation de la pompe à chaleur à la mairie

Pour réduire notre empreinte carbone, la commune a remplacé la chaudière fioul des années 1990 par une pompe à chaleur à énergie renouvelable. Cette transition énergétique permettra également une réduction des coûts. Le montant s'élève à 17 357,92 €, une demande de subvention est en cours.

7

Les œufs de Pâques

sont prêts à être dégustés.

8

Les cloches sont passées à la cantine

Les enfants ont apprécié le passage des cloches à la cantine, ils ont dégusté de bons chocolats !



Rappel des réglementations



2



6



Horaires de jardinage et de bricolage

Arrêté préfectoral du 27 février 1990

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, télévisions, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Les infractions sont établies par le constat de l'émission d'un bruit. Pour toutes les émissions sonores, les constats peuvent être réalisés sans mesure acoustique, sur appréciation de la gêne, par les agents habilités à constater l'infraction. (Art. 31 et 32 - Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes d'Armor en date du 15/05/2024).

Les animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et à conserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés, ceci de jour comme de nuit. (Art. 07 - Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes d'Armor en date du 15/05/2024).

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique. **Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.**

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Hauteur des plantations

Rappel des hauteurs des plantations en limite des propriétés : toutes les plantations plantées entre 0,50 cm et 2 m d'une limite séparative ne doivent pas dépasser 2 m de haut (article 671 du code civil).

Brûlage des déchets verts

Arrêté préfectoral du 27/11/2017

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Intempéries

Lors d'épisodes venteux, il est recommandé de fixer le couvercle des poubelles notamment les poubelles de tri afin d'éviter que les débris s'envolent et se dispersent sur les voies et dans la nature.

L'agenda du printemps et de l'été

30 juin & 7 juillet

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES TRANSFERT DU BUREAU DE VOTE

La salle polyvalente n'étant pas utilisable lors des élections législatives, les électeurs sont invités à se rendre à la mairie pour voter.

Ouverture de 8h à 18h | Mairie de Camlez



13 juillet

VIDE GRENIER

organisé par l'association Bleuo ar Belen.

De 7h à 18h
Terrain des sports



29 juillet - 9 août

MISSIONS ARGENT DE POCHE

Au vu du nombre de demandes à chaque session, les jeunes qui n'ont jamais participé aux missions seront prioritaires.

Du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août

| Mairie de Camlez

15 août

FIN LOCATIONS

de la salle polyvalente

Sept.

DÉBUT DES TRAVAUX
de la salle polyvalente

18 août

VIDE GRENIER

du comité des fêtes.

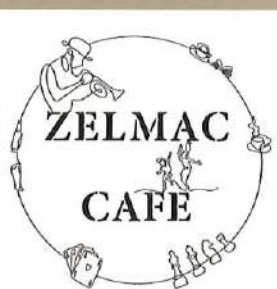
7 & 8 sept.

**COMICE AGRICOLE
ST-NICOLAS**

**PARDON
DE ST-NICOLAS**

28 sept.

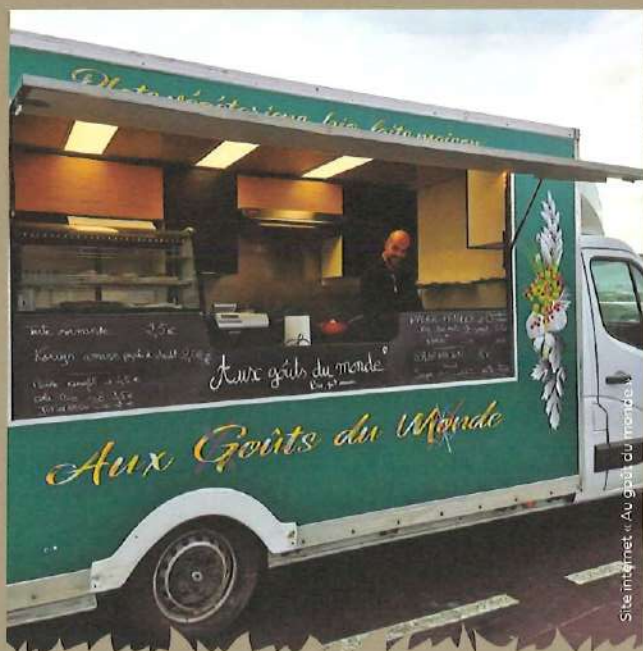
**1 AN DU
ZELMAC CAFÉ**



11 nov.

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

RDV devant la mairie
| Les horaires
seront communiqués
ultérieurement



Juillet & août

LE FOOD TRUCK « AUX GOÛTS DU MONDE »

s'installera sur la place du 19 mars en juillet et août, le lundi, à partir de 17h30. Au menu : wrap maison (crudités, falafels et sauces), dhal makhani (lentilles vertes et haricots rouges), riz basmati et achards de légumes, falafels (8 pièces + sauces), gâteau à la patate douce, far breton aux pommes caramélisées.

- Possibilité de commandes en semaine par SMS au 06 75 62 17 36 (préciser nom, numéro de téléphone, heure, jour de commande).
- Retrait des plats route du Pont Losquet le mercredi entre 14h et 15h, le jeudi entre 16h et 17h et le samedi entre 14h et 15h.



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
PANNEAU POCKET**

[Plus d'infos](#) sur la commune !